

HORAIRES

SEMAINE DE 4 JOURS :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8 h 25 à 11 h 45 et de 13 h 25 à 16 h 20

Temps PERISCOLAIRE :

Matin : Ouverture du portail à 7h45

- Les élèves de maternelle sont accompagnés par leurs parents en garderie
- Les élèves d'élémentaire sont accompagnés par leur parents en garderie, ou s'y rendent seuls

Pause méridienne :

- ⇒ Ouverture du portail 11h30 (pour l'entrée des parents de maternelles)
- ⇒ Sortie des élèves de l'élémentaire à 11h45
- ⇒ Fermeture du portail à 11h50 (les élèves dont les parents sont en retard seront conduits à la restauration)
- ⇒ Réouverture à 13h15
- ⇒ Fermeture à 13h25

Fin d'après-midi : Ouverture du portail à 17h

- ⇒ Les élèves sont ramenés au portail par les surveillantes à 17h, puis entrée et sortie échelonnée des parents en garderie

MERCI DE RESPECTER L'HORAIRE DE FERMETURE.

EN CAS DE NON RESPECT,

NOUS SERONS DANS L'OBLIGATION DE PRENDRE DES MESURES D'EXCLUSION.

GARDERIE : horaires et tarifs

- ✓ 07 h 45 à 8 h 25 : gratuite
- ✓ 16 h 20 à 17 h : gratuite
- ✓ 17 h à 18 h : cf. fiche tarifs

Temps SCOLAIRE : horaires du portail de l'école

Lundi Mardi Jeudi Vendredi de 08h25 à 11h45, de 13h25 à 16h20.

Les cours débutent à **8h25** et à **13h25**.

Il est impératif que les élèves soient en classe à ces horaires.

Dans la mesure où pendant le temps de classe l'école n'est accessible que par l'accueil côté second degré, dans l'intérêt des enfants, et dans le respect du travail des classes, nous vous demandons de respecter ces horaires.

En cas de retard, un passage à l'accueil de l'établissement côté MC2 est obligatoire afin de récupérer un bulletin de retard, à présenter ensuite à l'enseignant(e).

Tout élève ayant cumulé trois retards, se verra refuser l'accueil en classe

PAUSE MERIDIENNE AVEC REPAS

↳ **Les élèves de maternelles** sont servis à table dans la salle de restauration des maternelles.

↳ **Les élèves du CP au CE2** prennent leur repas dans la salle de restauration des élémentaires.

↳ **Les élèves du CM1 et du CM2** passent au self-service et prennent leur repas dans la salle de restauration qu'ils partagent avec les élèves du collège

**LA FACTURATION EST EFFECTUEE PAR L'ETABLISSEMENT
A CHAQUE FIN DE PERIODE, FIN MAI ET DEBUT JUILLET**

POUR TOUT RENSEIGNEMENT VOUS POUVEZ JOINDRE LE RESTAURANT SCOLAIRE PAR MAIL :

intendance@externatnotredame.fr

A CONSERVER par la famille

ENTREE ET SORTIE DES PARENTS SUR LE TEMPS SCOLAIRE

Pour la maternelle :

- ↪ Les parents entrent dans l'école par le portail du Conservatoire pour emmener ou récupérer leur(s) enfant(s).
- ↪ Dans l'établissement, l'entrée en maternelle se fait **UNIQUEMENT** par la grande porte d'entrée, à l'arrière de l'école, du côté du portail du Chemin de Gordes.

Merci aux parents de maternelle de ressortir
dès que l'enfant a été confié à l'enseignante.

Pour l'élémentaire (du CP au CM2) :

- ↪ Aux heures d'entrée (8h15 / 13h15), les élèves d'élémentaire sont amenés au portail du Conservatoire, les parents restent à l'extérieur de l'enceinte.
- ↪ Aux heures de sortie (11h45 / 16h20), les élèves attendent au portail que les enseignantes les confient à leurs parents.

Les parents **NE SONT PAS AUTORISES** après la classe
à monter dans les couloirs ou dans les classes.

Dans le cadre des rendez-vous parents-enseignants, il est demandé aux familles de rester dans la cour : les enseignants descendront chercher les parents.

A CONSERVER par la famille

EN CAS D'ABSENCE OU DE RETARD

- **Prévenir le plus rapidement** possible l'école de l'absence ou du retard de votre enfant.
- **Fournir un mot d'excuse** au retour pour l'enseignant.

Départs et retours d'élèves pendant la classe

Les demandes d'autorisation de sortie doivent être adressées par écrit au professeur

Les élèves peuvent entrer ou sortir de l'école seulement pour les motifs de suivi régulier en lien **avec l'aspect pédagogique** (orthophonie, suivi psy, psychomotricité, etc.)

Pour tout autre motif (rendez-vous médical, administratif, etc...) le retour en classe ne sera autorisé que la demi-journée suivante. En effet, le départ de classe pour ces motifs ne sera pas autorisé, il faudra donc garder votre enfant pour la demi-journée concernée par le rendez-vous :

- **Le retour se fera l'après-midi à 13h25 pour les absences du matin (Pas de possibilité de retour à la cantine)**
- **La sortie se fera à 11h40 pour les rendez-vous de l'après-midi et le retour en classe aura lieu le lendemain matin**

COMPORTEMENT ET SANCTIONS

L'école est un lieu de travail et d'apprentissage de la citoyenneté. Le règlement intérieur, en lien avec le Projet d'Ecole a pour but d'assurer l'organisation de ce travail, de favoriser la formation civique et de permettre un enseignement ouvert à tous les aspects de la vie, dans le respect des principes fondamentaux de l'éducation à savoir :

1. Le devoir de tolérance et de respect d'autrui dans sa personnalité et dans ses convictions.
2. La garantie de protection contre toute agression physique et morale et le devoir qui en découle pour chacun de n'user d'aucune violence.
3. L'obligation pour chaque élève de participer à toutes les activités, correspondant à sa scolarité, organisées par l'établissement et d'accomplir les tâches qui en découlent.

Le comportement général de l'élève (respect des règles et d'autrui, volonté de travailler et de progresser) est pris en compte. Les élèves pourront avoir **des félicitations, des encouragements ou des avertissements** dans chaque domaine.

NON-RESPECT DU REGLEMENT et SANCTION

Tout comportement inadapté :

- Violence physique ou verbale
- Détérioration volontaire du matériel
- Mise en danger de soi ou de l'autre
- Comportement irrespectueux
- Non travail
- Vol

entraînera des sanctions et des réparations adaptées à la gravité du comportement :

- Echanges enfant / enseignant
- Rencontres parents / enseignant
- Rencontres parents / enseignant / chef d'établissement

Passage de M. THON dans toutes les classes chaque semaine pour le suivi du comportement.

Si le comportement ne s'améliore pas deux semaines de suite, le chef d'établissement écrira un mot dans le cahier de liaison. Si la situation perdure la troisième semaine, une fiche de réflexion sera donnée à l'élève par M. THON

La fiche de réflexion

A partir du CP :

- L'enfant rédigera ses actes sur **une fiche de réflexion**, les parents la signeront
- **Au bout de deux fiches de réflexion** : Entretien parents / enseignant / chef d'établissement
- **Au bout de trois fiches de réflexion** : Avertissement et entretien avec le chef d'établissement
- **Au bout de quatre fiches de réflexion** : L'élève ne sera pas réinscrit l'année suivante

Le non-respect des préconisations de suivi émises par l'équipe éducative, qu'elles soient d'ordre pédagogique ou psychologique, notamment en matière de comportement, ou d'accompagnement spécialisé, peut constituer un motif de non-réinscription de l'élève pour l'année scolaire suivante.

Pour le périscolaire (cantine et garderie) :

Un système de couleurs (jaune, orange et rouge) régira le respect du cadre.

Cette gradation passera ainsi du rappel à l'ordre, à la mise en garde puis à l'exclusion temporaire de garderie ou de la restauration scolaire.

Les motifs seront signifiés aux familles.

L'équipe pédagogique se réserve également le droit d'exclure un élève de sortie scolaire en cas de comportement inadapté